

**COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 22 MAI 2025 à 18h30**

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, MAIRE.

**- MEMBRES PRÉSENTS :** MM. ALPE Martine - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - COMBET-BLANC Françoise - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROL Nelly - TOGNET André

**- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

- M. CLÉMENT Pierre-Benoît (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence)

- Mme CURCIO Véronique (procuration donnée à M. CLAPPIER Yves)

- M. ROCHETTE Pierre (procuration donnée à Mme ROL Nelly)

**- NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

\* EN EXERCICE : 14

\* PRÉSENTS : 11

\* VOTANTS : 14

- M. TOGNET André a été élu Secrétaire de Séance.

- Date de la CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16/05/2025

- Date de l'affichage de la LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/05/2025 : le 26/05/2025  
et de la publication sur le SITE INTERNET de la Commune le 26/05/2025.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025.
- 1- VALIDATION DÉMISSION DE M. LE 3ÈME ADJOINT.
- 2- DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AUTORISATIONS DROIT DE VOIRIE.
- 3- DEMANDE DU BAR « LE BOHO » POUR UN EMPLACEMENT TERRASSE.
- 4- DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.
- 5- BAIL DE LOCATION BUREAU ANNEXE À L'AGENCE POSTALE.
- 6- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU F.D.E.C. DE L'ANNÉE 2025 POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE POLYVALENTE EN L.E.D.
- 7- DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.) POUR L'ANNÉE 2025 POUR LE PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN L.E.D.
- 8- QUESTIONS ORALES.
- 9- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

La LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/05/2025 a été mise en ligne sur le SITE INTERNET de notre Commune et affichée à la porte de la Mairie le 26/05/2025, conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes avec une entrée en vigueur le 01/07/2022 . Cette liste a été signée par M. LE MAIRE et par M. TOGNET André, Secrétaire de Séance. Les délibérations exécutoires transmises à la SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE à partir du 02/06/2025 ont été publiées sur le site internet de la Commune.

- 
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/04/2025 par :
- \* 2 voix CONTRE : Mme LEMAIRE-LÉVY Florence et procuration de M. CLÉMENT Pierre-Benoît.
  - \* 1 ABSTENTION : Mme ALPE Martine.
  - \* 11 voix POUR.

**1- VALIDATION DÉMISSION DE M. LE 3ÈME ADJOINT.**

Délibération du Conseil Municipal N° 27 /2025

M. CLÉMENT Pierre-Benoît ne prend pas part au vote car il est concerné par ce point N°1.

\*Votants : 13

\*13 voix POUR

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal :

- de la lettre de M. CLÉMENT Pierre-Benoît, en date du 10 avril 2025, informant Madame La Sous-Préfète de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Adjoint au Maire, à compter du 15 avril 2025, courrier lu par M. CLÉMENT Pierre-Benoît aux membres du Conseil Municipal au cours de la réunion du 10 avril 2025.
- de la lettre de M. Le Préfet à M. CLÉMENT Pierre-Benoît en date du 17 avril 2025 validant sa démission à la date de réception de ce courrier.  
La date effective de la démission de M. CLÉMENT Pierre-Benoît est le 24 avril 2025, date de réception du courrier de M. Le Préfet.
- de la lettre de M. CLÉMENT Pierre-Benoît informant M. Le Maire de « sa décision de se retirer du groupe d'élus de la majorité à compter du 10 avril 2025 tout en continuant à siéger au Conseil Municipal en tant qu'élus indépendant », courrier également lu par M. CLÉMENT Pierre-Benoît aux membres du Conseil Municipal au cours de la réunion du 10 avril 2025.

Monsieur Le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint créé au 01/08/2021 par délibération du Conseil Municipal N°64/2021 en date du 19 juillet 2021.

Mme LEMAIRE-LÉVY Florence qui a procuration de M. CLÉMENT Pierre-Benoît nous informe que celui-ci ne prend pas part au vote car il est concerné par ce point de l'ordre du jour.

Le nombre de votants est de 13.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par 13 voix POUR,

- **DECIDE** de modifier le nombre des Adjoints pour notre Commune à compter de ce jour.
- **DECIDE** de supprimer le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant,
- et **DETERMINE** le nombre d'Adjoints qui sera de TROIS à la place de QUATRE à partir du 22 MAI 2025.  
Le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale devra être revu.

Les Adjoints situés en dessous du poste vacant remontent d'un rang dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal et par conséquent Mme COMBET-BLANC Françoise sera 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire à partir du 22 MAI 2025.

La délibération du Conseil Municipal N° 64/2021 en date du 19 juillet 2021 est de ce fait annulée.

Le nouveau TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL est modifié à la date du 22 MAI 2025 et est annexé à la présente délibération.

**2- DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AUTORISATIONS DROIT DE VOIRIE.**

Délibération du Conseil Municipal N° 28 /2025

\*Votants : 14

\*2 voix CONTRE : Mme LEMAIRE-LÉVY Florence et procuration de M. CLÉMENT Pierre-Benoît.

Raison de ce vote de Mme LEMAIRE-LÉVY Florence :

« Pour favoriser l'activité, alignement avec les tarifs proposés sur le canton (5 € à la Chambre) ».

\*12 voix POUR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer des droits de stationnement et de location sur la voie publique et autorisations droit de voirie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'instaurer à partir du 22/05/2025 des DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AUTORISATIONS DROIT DE VOIRIE.
- **FIXE** le tarif à un montant de **10,00 euros le m2 annuel** pour les terrasses ouvertes ou fermées à compter du 22/05/2025.

**3- DEMANDE DU BAR « LE BOHO » POUR UN EMPLACEMENT TERRASSE.  
Délibération du Conseil Municipal N° 29 /2025**

\*Votants : 14

\*2 ABSTENTIONS : Mme LEMAIRE-LÉVY Florence et procuration de M. CLÉMENT Pierre-Benoît.

Raison de ce vote de Mme LEMAIRE-LÉVY Florence :

« demande d'examen des problèmes de circulation : aménagement de la chaussée pour éliminer les chauffards éventuels ».

\*12 voix POUR

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la demande déposée par le Bar « Le Boho » en date du 05/05/2025 relative à l'installation d'une terrasse sur le domaine public, 8 route de la Combe.

La demande porte sur un emplacement de 8,50 x 1,10 m le long du bâtiment et d'un autre emplacement de 4 x 2 m le long de la route au niveau du carrefour de la Mairie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable pour l'emplacement demandé de 8,50 x 1,10 m, le long du mur du bâtiment soit une surface totale de 9,35 m2 au tarif de 10 euros le m2 annuel conformément à la délibération du Conseil Municipal N°28/2025 en date du 22/05/2025 validant la tarification des terrasses sur la voie publique.
- **EMET** un avis défavorable pour cause de dangerosité pour l'emplacement de 4 x 2 m, soit une surface totale de 8 m2, qui est situé trop près du bord de la route et dans le virage du carrefour de la Mairie.

M. Le Maire indique que Mme la Gérante du Bar « Le Boho » peut nous présenter un autre projet.

M. Le Maire précise également que des administrés inquiets sur les éventuelles nuisances sonores se sont déjà présentés en Mairie et qu'il sera vigilant sur ce point.

**4- DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.**

Délibération du Conseil Municipal N° 30 /2025

\*Votants : 13

M. CLÉMENT Pierre-Benoît ne prend pas part au vote car pas de pièce jointe envoyée pour ce point N°4 avec la convocation du Conseil Municipal.

M. Le Maire précise que pour ce point précis de l'ordre du jour, aucune pièce jointe n'a été envoyée en amont de la réunion du Conseil Municipal afin de garder l'anonymat de l'acquéreur.

**\*2 ABSTENTIONS : Mmes ALPE Martine et LEMAIRE-LÉVY Florence.**  
**Raison de ce vote de Mme LEMAIRE-LÉVY Florence :**  
**« communication insuffisante des éléments de la demande en amont du conseil ».**  
**\*11 voix POUR**

**M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal :**

- du courrier de M. POMMIER Eric en date du 21/03/2025 relatif à sa demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle communale, section B N° 935, jouxtant sa propriété.
- du plan cadastral correspondant et autres documents fournis avec sa demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,**

- **DONNE** son accord pour la vente d'une partie de la parcelle section B N° 935 située lieudit « L'ORATOIRE D'EN HAUT » d'une superficie de 40,70 m2 à M. POMMIER Eric domicilié 255, Route du Vernet à ST-ETIENNE-DE-CUINES.
- **FIXE** le prix de vente à **10 € TTC le m2, soit un montant total de 407,00 €.** (QUATRE CENT SEPT EUROS)
- **DECIDE** que les frais notariés et de géomètre seront entièrement à la charge de l'acquéreur.
- **MANDATE** M. Le Maire à l'effet de signer les actes, faire toutes déclarations et affirmations et généralement faire le nécessaire. Le Notaire désigné est Maître Rémy MARTINER BOT, Office situé 127 Rue de la Sous-Préfecture à ST-JEAN-DE-MAURIENNE.

- 5- BAIL DE LOCATION BUREAU ANNEXE À L'AGENCE POSTALE AVEC MME JUSOT CORINNE.**  
**Délibération du Conseil Municipal N° 31 /2025**  
**\*Votants : 14**  
**\*14 voix POUR**

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier en date 28/04/2025 de Mme JUSOT Corinne relative à sa demande de location du bureau annexe à l'Agence Postale situé 55, Place Jean Viard.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le bail de location avec Mme JUSOT Corinne pour un bureau annexe à l'Agence Postale, situé 55, Place Jean Viard à ST-ETIENNE-DE-CUINES, d'une superficie de 13,69 m2 à partir du **07 JUILLET 2025** pour un loyer mensuel fixé à **250,00 €, charges comprises.**

Le bail de location est annexé à la présente délibération.

- 6- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU F.D.E.C. DE L'ANNÉE 2025 POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE POLYVALENTE EN L.E.D.**  
**Délibération du Conseil Municipal N° 32 /2025**  
**\*Votants : 14**  
**\*14 voix POUR**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de l'éclairage vétuste et obsolète de la salle polyvalente en L.E.D pour un meilleur confort d'utilisation et d'économie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et,
- **DECIDE** de procéder au **REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE POLYVALENTE EN L.E.D.**
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **ELECTRA SAVOIES de SAINT-AVRE - ZA Les Blachère -73130 -** pour un montant **TOTAL H.T. de 24.400,00 €** pour **LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE POLYVALENTE EN L.E.D.**
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de LA SAVOIE, au titre du F.D.E.C. de l'année 2025, la subvention la plus élevée possible pour **LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE POLYVALENTE EN L.E.D.**
- **DEMANDE** une autorisation au **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE** de commencer ces travaux avant l'obtention éventuelle de la subvention au titre du F.D.E.C. de l'année 2025.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au **BUDGET** de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet auprès du Conseil Départemental de la Savoie, dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipements des Communes (F.D.E.C.), à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**7- DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.) POUR L'ANNÉE 2025 POUR LE PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN L.E.D.**

Délibération du Conseil Municipal N° 33 /2025

\*Votants : 14

\*14 voix POUR

**M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au passage de l'éclairage public de notre Commune en L.E.D. sur divers secteurs de la Commune, pour des raisons d'économie.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et,
- **S' ENGAGE** à réaliser et à financer ces travaux de renouvellement de l'éclairage public, soit le passage en L.E.D. sur divers secteurs de la Commune soit Avenue de Cuines, Avenue de la Gare, Route de la Combe, Avenue du Glandon, Impasse du Mont-Cuchet, Carrefour de la Mairie.
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **ELECTRA SAVOIES de SAINT-AVRE**  
**ZA Les Blachère -73130 –**

pour un montant **TOTAL H.T. de 86.330,00 €** pour le **PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN L.E.D.** sur divers secteurs de notre Commune, secteurs détaillés ci-dessus.

- **SOLLICITE** l'aide financière du **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.)**.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES.
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention afférente de prestations de services d'assistance à la valorisation des Certificats d'Economie d' Energie (C.E.E.) qui est annexée à la présente délibération du Conseil Municipal.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BUDGET de la Commune.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à établir ce dossier de demande de participation du S.D.E.S. à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**8- QUESTIONS ORALES**

Aucune question orale.

**9- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Pas de délibération car pas de vote du Conseil Municipal.

La séance du Conseil Municipal du JEUDI 22 MAI 2025 est levée à 19 H 24.

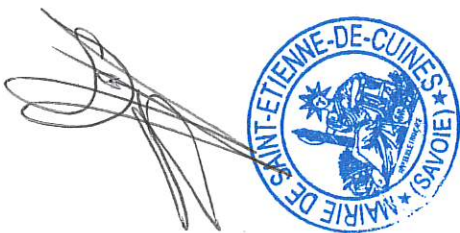
Le présent procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 MAI 2025 est arrêté au commencement de la séance de la réunion du Conseil Municipal suivante le 03 JUILLET 2025 à 18h30.

Il sera publié sous forme électronique, dans le délai d'une semaine, de manière permanente et gratuite, sur le site internet de la Commune conformément à l'Ordonnance N° 2021-1310 et au Décret N° 2021-1311 du 07/10/2021 relatifs à la réforme des règles de publicité des actes.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 03 JUILLET 2025.

**SIGNATURES**

**M. LAZZARO Dominique,  
MAIRE**



**M. TOGNET André,  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

